



# **MÉMOIRE**

## **SUR LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL 2020-2025 — MONTRÉAL ZÉRO DÉCHET —**

Présenté à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

**JANVIER 2020**

## TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION DU CETEQ .....	1
2	INTRODUCTION .....	2
3	ARGUMENTAIRE .....	3
3.1	Enfouissement des résidus ultimes .....	3
3.2	Réduction à la source .....	3
3.3	Collecte des matières organiques .....	4
3.4	Collecte de matières recyclables .....	4
3.5	Augmentation de la récupération des CRD .....	5
3.6	Simulation de la participation citoyenne.....	6
3.7	Innovation par l'intelligence économique .....	6
4	UN PLAN TROP AMBITIEUX? .....	9
4.1	Faire des choix calculés .....	10
5	EN CONCLUSION.....	13

## 1 PRÉSENTATION DU CETEQ

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement et emploient plus de 15 000 travailleurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 2,1 milliards de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

## 2 INTRODUCTION

Le CETEQ tient à remercier la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (ci-après la Commission) de lui permettre d'exposer sa vision et ses commentaires concernant le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (GMR) de l'agglomération de Montréal.

Notre organisation reconnaît qu'il est important pour une organisation municipale telle que l'agglomération de Montréal, d'adopter des objectifs ambitieux afin d'améliorer sa performance en GMR. Toutefois, le CETEQ a quelques réserves et recommandations sur certains aspects du Plan directeur.

Les membres du CETEQ, qui représentent, entre autres, le secteur privé œuvrant en GMR, sont des parties prenantes de l'industrie au Québec où l'innovation verte est à l'avant-plan. Pour notre organisation, la reconnaissance de ces entreprises est essentielle à l'atteinte des objectifs de l'agglomération de Montréal. Rappelons que le CETEQ fait partie de la solution et souhaite poursuivre son partenariat continu avec l'agglomération de Montréal avec ce mémoire.

### 3 ARGUMENTAIRE

#### 3.1 Enfouissement des résidus ultimes

Concernant le lieu d'enfouissement technique de Terrebonne, il est mentionné dans le texte de la page 8 de la stratégie (version préparée en vue des consultations publiques) que :

« Par ailleurs, la fermeture du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne est annoncée pour 2029 ».

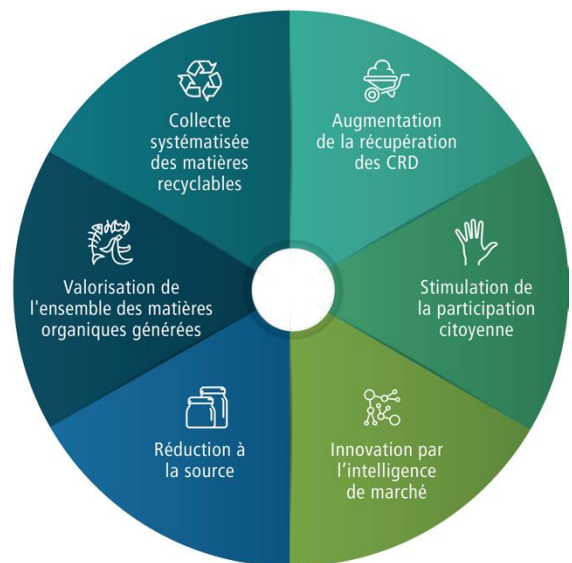
Complexe Enviro Connexions est présentement dans la procédure d'évaluation environnementale qui lui permettrait de développer l'espace restant disponible dans le secteur nord de son LET. Le CETEQ aimerait donc apporter la nuance que la fermeture du site n'a jamais été annoncée selon ces termes.

#### 3.2 Réduction à la source

Le CETEQ ne peut que saluer l'intensification des initiatives visant la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles.

Plusieurs actions sont proposées en ce sens, notamment pour faciliter les dons de textiles (Action 1.3 du Plan directeur). Des membres de notre association travaillent notamment à développer des marchés et des technologies de recyclage et de valorisation des textiles post-consommation. Pour le moment, le Plan directeur semble favoriser grandement les organismes à but non lucratif et les entreprises d'économie sociale, qui visent généralement le réemploi comme activité de financement.

Le CETEQ souhaite s'assurer que l'agglomération de Montréal s'engage également à soutenir les initiatives des joueurs privés dans ce domaine. Il y aura toujours des textiles en fin de vie qui ne pourront être réutilisés. Le recyclage est alors une option et l'agglomération devrait également encourager le développement de programmes de récupération des textiles sur son territoire.



### 3.3 Collecte des matières organiques

Il est important de mieux gérer les matières organiques afin de diminuer le volume de déchets produits. Or, selon son Plan, l'agglomération semble miser sur la construction d'installations d'envergure (2) sur son territoire afin d'augmenter sa capacité de traitement. À cet effet, les gisements de matières organiques des ICI devraient être considérés au minimum, considérant que le secteur privé les dessert déjà. Ainsi, l'agglomération devrait favoriser le gisement organique du secteur résidentiel.

De plus, des entreprises privées exploitent des infrastructures de traitement des matières organiques et/ou planchent sur des projets d'agrandissement ou d'expansion. L'annonce à venir de l'élargissement du PTMOBC aux projets privés pourrait déclencher des investissements majeurs dans la région métropolitaine. Or, le Plan directeur ne considère aucunement, ni ne favorise **l'utilisation d'infrastructures de gestion privée**. Et pourtant, il est démontré partout au Québec que le secteur privé offre des services complets, de qualité, et ce, à moindre coûts. **Soulignons que les installations prévues sur le territoire de l'agglomération seront les plus dispendieuses jamais construites au Québec pour le traitement des matières organiques et qu'il en sera de même pour les coûts de gestion de ces matières (par rapport à d'autres technologies de traitement).**

Au niveau de la collecte, le CETEQ aimerait soulever que la desserte de plusieurs ICI au niveau des matières organiques est présentement assurée par le secteur privé. Les effets collatéraux d'une éventuelle municipalisation des services de collecte sont importants pour nos membres et leur clientèle. Bien que le Plan directeur ne fasse pas mention directement de ce type d'orientation pour la collecte des matières organiques, le CETEQ souhaite que la Commission garde en tête les **projets et les besoins particuliers de certaines clientèles ICI et que la place du secteur privé dans leur desserte est essentielle**, et ce, dans le but d'accroître l'offre disponible et de maintenir la compétitivité.

### 3.4 Collecte de matières recyclables

Les actions proposées par le Plan directeur pour optimiser la collecte des matières recyclables semblent tout à fait logiques, notamment au niveau du hors foyer.

De plus, la desserte municipale des ICI assimilables au secteur résidentiel semble louable. Toutefois, la situation actuelle à Montréal est tout autre. Plusieurs ICI non assimilables utilisent la collecte municipale des matières recyclables sur le territoire de l'agglomération (totalement ou partiellement). Il est important que la Commission saisisse l'étendue des problèmes associés à la collecte des matières recyclables en provenance des ICI dans la collecte sélective municipale. En effet, il n'est pas seulement question de fréquence des besoins (tel que stipulé

à la section 3.1.3), mais bien de **nature et de type de matières recyclables**. Ces matières ne sont pas toujours compatibles aux équipements de tri des centres de tri (CDT) dédiés à la collecte sélective municipale. D'ailleurs, il est à noter qu'actuellement, la réception des matières recyclables provenant des ICI est refusée dans les deux centres de tri se trouvant sur le territoire de l'agglomération. Donc, avant d'envisager l'élargissement à ce type de clientèle, il est nécessaire de s'assurer que l'offre de tri sera adéquate. Nous vous suggérons donc la mise sur pied d'un groupe de travail avec les membres de notre association.

La municipalisation des services de desserte des ICI a provoqué des effets collatéraux majeurs sur le plan de la qualité des intrants dans les centres de tri (CDT). Selon RECYC-QUÉBEC (Bilan 2015, p.10), les services de collecte privés des matières recyclables ont diminué de 23 % auprès des ICI en 2015.

On observe donc un transfert : les matières recyclables des ICI ne vont plus dans les CDT privés, équipés pour les traiter (matière en vrac, gros morceaux, etc.) mais plutôt dans les CDT dédiés à la collecte sélective, qui ne peuvent gérer efficacement ces matières.

### 3.5 Augmentation de la récupération des CRD

Les actions proposées dans le Plan directeur permettront certainement d'améliorer la situation des centres de tri de CRD en exigeant la récupération des résidus lors d'émission des permis (4.1.1). Montrer l'exemple dans les devis municipaux en ajoutant des clauses de récupérations des agrégats en plus d'encourager l'utilisation minimale de matériaux recyclés dans les chantiers sont également des mesures incitatives efficaces. Le CETEQ encourage donc l'agglomération en ce sens et espère que plusieurs autres municipalités du Québec prendront exemple sur ces initiatives.

Le CETEQ rappelle qu'un programme de reconnaissance des centres de tri de CRD est en cours d'élaboration par RECYC-QUÉBEC. **L'exigence, dans les devis des contrats municipaux, d'acheminer les résidus de CRD vers un CDT accrédité** serait également une mesure pertinente à ajouter au Plan directeur.

De plus, nous travaillons activement à la mise en place d'un programme de traçabilité des CRD sous l'égide d'un organisme publique qui permettra le suivi de la matière.

### 3.6 Simulation de la participation citoyenne

Les membres du CETEQ saluent les initiatives proposées en matière de participation citoyenne. Notre organisation a toujours prôné l'adopter de programmes de sensibilisation et d'éducation adaptés à la clientèle. Toutefois, la mesure proposée par l'agglomération est peu détaillée. D'importants défis sont associés à la gestion des matières résiduelles dans les multilogements, les commerces, les écoles, etc. Des efforts importants doivent être donc investis à ces niveaux et la Commission doit s'assurer que ces derniers seront suffisants dans la Plan directeur.

De plus, le CETEQ croit que des systèmes d'éducation et de sensibilisation de la clientèle étudiante, et ce, dès la maternelle. Trop souvent, les programmes environnementaux dans les écoles sont le fruit d'efforts bénévoles. Les taux de récupération dans ces établissements sont faibles et les jeunes sont sensibilisés trop tardivement à une saine gestion des matières résiduelles.

L'agglomération doit prendre les mesures nécessaires pour ces clientèles et devra promouvoir des actions innovantes à ce niveau, notamment auprès des écoles.

### 3.7 Innovation par l'intelligence économique

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, l'agglomération n'a d'autres choix que d'accentuer son virage innovant afin de bonifier sa performance.

Parmi les mesures qui seront étudiées, le CETEQ note :

- Section 6.2.4 : L'analyse des **modes d'écofiscalité** possibles (tarification incitative des déchets) dans un horizon 2020-2025.

Ce qui semble, selon nos membres, effectivement essentiel et prometteur. Toutefois, cette initiative est très tardive considérant un objectif de détournement de l'élimination de 70 % d'ici 2025. Le cas de Toronto nous révèle que malgré des programmes en place de tarification incitative depuis plusieurs années, de collectes des matières organiques et recyclables et d'un plan innovant en matière de GMR depuis plusieurs décennies (même au niveau des ICI), le taux actuel de détournement de l'enfouissement n'est que de 48 %. Ce type de démarches demande donc du temps et un changement profond des modes de gestion. Faute de quoi, nous risquons d'assister à une augmentation de l'exportation de nos matières résiduelles.

- Section 6.3.1 : La réalisation d'un portrait détaillé du flux des matières résiduelles, de leur transport et traçabilité afin d'ajuster les contrats de collecte en ce sens.



Cette mesure inquiète les membres du CETEQ, car elle sous-entend une accentuation de la municipalisation des services de collecte et une perte de liberté de l'entrepreneur dans la planification de ses collectes. Encore une fois, le CETEQ réitère son intérêt à collaborer avec l'agglomération afin d'assurer une **flexibilité des collecteurs** tout en optimisant la connaissance de l'agglomération sur la logistique de transport.

- Section 6.3.2 : La **formation et l'accompagnement des arrondissements** sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles.

Cette mesure est pertinente afin d'uniformiser les pratiques sur le territoire de l'agglomération et d'éviter certaines erreurs d'interprétation des contrats de collecte. Le CETEQ y est favorable si une procédure standardisée est transmise aux arrondissements et que celle-ci favorise un dialogue et une communication constante avec les entreprises de collecte.

- Section 6.3.3 : L'adoption de **meilleures technologies** dans les devis de collecte et de transport.

Ce type d'initiatives est déjà lancé par de nos membres. Certaines avenues sont plus avantageuses que d'autres et il fera plaisir au CETEQ de collaborer avec l'agglomération à cet effet.

- Section 6.3.4. : La mise en place de **collectes bimensuelles**.

À ce sujet, le CETEQ désire mettre en garde l'agglomération des effets collatéraux de ce type de démarche. Plusieurs conditions gagnantes doivent être rencontrées, tel qu'un encadrement rigoureux et fréquent de la population, le déploiement total de services complémentaires (écocentres, points de dépôts, collecte des matières organiques, etc.), etc. Mal planifiée, cette diminution de fréquence peut engendrer d'importantes contaminations dans les collectes des matières recyclables et organiques en plus d'éloigner l'agglomération de l'atteinte de ses objectifs initiaux. De plus, il n'est pas précisé dans le Plan directeur si cette mesure sera appliquée uniquement au secteur résidentiel ou également auprès des ICI.

Il ne fait pas de doute qu'une diminution de fréquence de collecte des matières résiduelles peut devenir rapidement un enjeu pour plusieurs types d'ICI. La Ville de Toronto a d'ailleurs laissé au secteur privé la collecte des matières résiduelles des ICI et la majorité des multilogements sur son territoire. La diminution de fréquence des collectes à Toronto (ainsi que des principales autres villes ontariennes) ne s'est

réalisée qu'au niveau du secteur résidentiel unifamilial<sup>1</sup>. De plus, la Ville de Toronto a entamé cette démarche seulement une fois le niveau d'alternatives et de GMR suffisant pour assurer le succès de ce type de démarche, ce qui n'est pas encore le cas à Montréal.

De plus, la variabilité des fréquences de collectes peut amener des enjeux de gestion de ressources humaines, et ainsi, amplifier les effets déjà importants de la crise de la main d'œuvre sur l'industrie.

---

<sup>1</sup> Source : OWMA, Décembre 2019. Entretien téléphonique.

## 4 UN PLAN TROP AMBITIEUX?

Certes, viser un taux de détournement de 70 % de l'enfouissement d'ici 2025 et de 85 % en 2030 est un objectif ambitieux. Pour atteindre cet objectif, la diminution des quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination devra être réalisée à un rythme jamais atteint auparavant. Toutefois, peu de mesures proposées dans ce Plan directeur sont innovantes, voire entreprenantes pour permettre l'atteinte de cet objectif d'envergure.

Peu de notions de qualité de performance ou de matières valorisées sont mentionnées dans le plan. Or, les enjeux pouvant affectés la performance des collectes sont importants pour l'agglomération. Prenons l'exemple de la présence accrue de divers types d'ICI, d'immeubles multilogements, d'une culture multi-ethnique, etc.

De plus, la performance actuelle des systèmes de collecte des matières résiduelles est, partout au Québec, limitée. En effet, la participation des citoyens, tant à domicile que dans les milieux de travail ou les espaces publics, de même que la qualité du tri réalisée, ne sont pas toujours au rendez-vous. Après plus de trente ans de collecte sélective municipale au Québec, les plus récents bilans publiés par RECYC-QUÉBEC démontrent un certain plafonnement des performances de mise en valeur des matières recyclables. Cette situation démontre l'envergure du défi que représente le besoin d'adapter continuellement les méthodes de récupération, la mise en valeur de nouvelles matières, les pratiques de consommation de même que le marché évolutif des matières secondaires.

Alors, comment y arriver en moins de 10 ans?

En fait, les objectifs proposés semblent difficiles à réaliser, car dans 10 ans l'enfouissement au Québec sera encore présent et nécessaire. En effet, l'agglomération de Montréal doit reconnaître que son pouvoir d'influencer les comportements de consommation et de participation des citoyens aux services de récupération à domicile, au travail et dans les espaces publics, comporte des limites. Même les méthodes coercitives, telle que la réglementation (datant déjà de plusieurs années dans certains arrondissements) qui interdit de jeter les matières recyclables aux ordures, ont démontré clairement leurs limites. En conséquence, l'agglomération de Montréal doit également prévoir, en complément aux mesures planifiées dans son Plan directeur, que des installations d'élimination sécuritaires pour l'environnement doivent être disponibles pour desservir son territoire à long terme :

Ne serait-ce que pour traiter les rejets des centres de tri et infrastructures de traitement des matières résiduelles.

Ne serait-ce que pour gérer les matières résiduelles qui n'ont aucun débouché présentement.

Ne serait-ce que pour gérer les matières recyclables non visées par la collecte sélective selon la réglementation en vigueur.

À cet effet, **une lacune majeure du présent Plan directeur repose sur l'absence de stratégies de gestion des résidus ultimes**. Aucune mesure ne vise l'élimination des matières résiduelles, et pourtant, en 2030, il y en aura encore.

Si l'agglomération ne prévoit aucune mesure en ce sens, en concertation avec les exploitants de lieux d'enfouissement techniques traitant les matières résiduelles de l'agglomération, cette dernière pourrait se voir exporter ses déchets à l'extérieur de la province. Il est donc primordial, selon le CETEQ, d'étudier un plan d'action qui comprend des mesures de gestion des résidus ultimes. Il est essentiel de rappeler que l'agglomération doit planifier le service public essentiel de disposition des matières résiduelles, en partenariat avec les entreprises actuelles qui ont des capacités importantes à développer, et ce, à leur site où elles réalisent des projets d'énergie verte et d'économie circulaire.

En effet, lorsqu'ils peuvent être planifiés à long terme pour permettre la conclusion d'ententes de valorisation du biométhane qu'ils produisent, les lieux d'enfouissement techniques (LET) peuvent même avoir un effet net de réduction des gaz à effet de serre grâce à la substitution de combustibles fossiles. Ces installations font partie d'une gestion intégrée des matières résiduelles et sont complémentaires aux mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de mise en valeur. Grâce aux très nombreuses mesures de contrôle dont ils font l'objet, les LET peuvent continuer d'assurer que les résidus ultimes qui n'auront pas pu prendre le chemin d'une autre filière de gestion seront éliminés d'une manière sécuritaire et ne feront pas l'objet de dépôts sauvages.

### 4.1 Faire des choix calculés

Bien que le Plan directeur prévoie plusieurs études et analyses, une réflexion sur la gestion intégrée, efficace et économiquement viable de la gestion des matières résiduelles doit être entreprise. Des solutions existent, souvent moins coûteuses que celles actuellement privilégiées par l'agglomération. Mais le travail en silo des différentes parties prenantes ne fait qu'empirer la situation et des solutions novatrices et plus efficaces restent en plan.

Le CETEQ croit primordial que la Commission somme l'agglomération d'intégrer dans son Plan directeur une orientation inclusive et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. **Comment parvenir à mieux gérer les matières résiduelles et atteindre des objectifs ambitieux sans rallier l'industrie verte présente sur son territoire ou en périphérie? Que**

l'on prenne la stratégie de GMR de Vancouver ou de la Ville d'Edmonton, le partenariat et la concertation avec le secteur privé est clairement mis de l'avant-plan<sup>2</sup>.

De plus, le CETEQ juge important de bien distinguer le volet résidentiel du volet ICI, ne serait-ce que dans la présentation des quantités, des mesures et des enjeux. Cela permettrait de mieux faire le suivi de la performance du Plan directeur et de cibler les failles éventuelles dans celui-ci.

À ce sujet, afin de permettre une amélioration continue des systèmes en place et des actions proposées, un mode de contrôle, d'encadrement et de suivi rigoureux devra être mis en place. Ce suivi permettra, par la suite, de faire de meilleurs choix dans le futur et d'investir dans des actions créatrices de changement. Le présent plan ne démontre pas de cadre de suivi, pourtant essentiel à son succès. Outre une volonté de reddition de compte, avec plusieurs bilans annuels, les modes et outils de suivi ne sont pas définis.

Ainsi, malgré des objectifs ambitieux, l'agglomération ne semble pas se doter d'outils de veille et de contrôle qui le sont autant. Que ce soit financiers, réglementaires ou autre, la volonté à ce niveau est clairement insuffisante. Qu'elles seront les indicateurs de suivis (dont le développement est la responsabilité de l'agglomération)? Contrairement à d'autres plans de gestion des grandes villes canadiennes, le suivi de performance du Plan directeur n'est pas suffisamment encadré et la Commission devra tenir compte de cette faille dans son rapport.

---

<sup>2</sup> Page 16. The Future of Waste — Edmonton 25-year comprehensive Waste Management Strategy, 2019.

## TORONTO versus MONTRÉAL

La Ville de Toronto avait comme objectif de détourner de l'enfouissement 60 % des matières résiduelles d'ici 2006. D'importantes mesures ont été mise en place, dont le déploiement de la collecte des matières organiques ainsi qu'une tarification incitative des déchets.

Aujourd'hui, c'est 510 000 tonnes de déchets qui sont enfouis, ce qui représente un taux de détournement de 48 % des matières de l'enfouissement (alors que leur nouvel objectif a été fixé à 70 % d'ici 2026). Malgré la mise en place de programmes ambitieux de GMR dans les condos, les multilogements et les ICI, au total, c'est 928 000 tonnes de matières résiduelles qui ont été générées.

À Montréal, la génération est sensiblement la même, avec 930 000 tonnes de matières résiduelles, dont le taux de détournement est de 47 %, selon les données de l'agglomération. C'est 465 kg par habitant, contre 389 kg pour Toronto.

Considérant les similitudes entre les villes au niveau de la GMR et l'avancement plus important de la Toronto vis-à-vis l'agglomération de Montréal à cet effet, comment parvenir à atteindre un taux de détournement de 85 % en 10 ans si nos voisins ontariens ne sont pas parvenus à un taux de 50 % en 20 ans?

*Sources : Long term Waste Management Strategy, Ville de Toronto, 2016  
Site Internet de la Ville de Toronto*

## 5 EN CONCLUSION

Le CETEQ tient à souligner son intérêt d'être un partenaire de premier niveau dans la mise en œuvre de mesures réalistes, innovantes et efficaces pour l'atteinte des objectifs ambitieux du Plan directeur de l'agglomération. En tant que représentant de nombreuses entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles, il est important pour le CETEQ que l'expertise du secteur privé soit incluse dans les réflexions de l'agglomération, car ces entreprises connaissent de première main les enjeux liés à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles. Elles possèdent également des services spécialisés en consultation stratégique, trop peu utilisés actuellement par l'agglomération.

Le Plan directeur proposé se veut très ambitieux et c'est tout à l'honneur de l'agglomération de Montréal de vouloir l'être. Toutefois, le CETEQ juge que pour atteindre ses objectifs, l'agglomération devra travailler de pair avec l'industrie privée, prévoir des actions concrètes en matière de gestion des résidus ultimes, accélérer certaines démarches (comme l'éco-fiscalité) en plus d'oser se doter d'indicateurs de suivi solides de sa performance.

Le CETEQ regroupe les industries de tous les secteurs d'activités en lien avec la gestion des matières résiduelles. Nos membres font donc partie de la solution et nous désirons réitérer notre volonté à travailler conjointement avec l'agglomération dans la réussite de son Plan directeur.